RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 07 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 07 septembre, à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Astrid LAMOTTE, Maire

Étaient présents : Mme Astrid LAMOTTE, M. Sébastien PONTY, Mme Dominique HERVIEU, M. Jean-Marc LUCE, Mme Réjane SERY, M. Jean-Claude JOUEN, M. Benoit BOUFFIGNY, M. Raymond GABRIEL, Mme Delphine BOURLIER, Mme Sabrina MOUMMI, Mme Marie LEFRANCOIS-DENIS, M. Benjamin LEMOINE, Mme Marine SIMON, Mme Elodie DEVAUX, M. Anthony LEVILLAIN, M. Ludovic JOLLY, Mme Leslie ZOUAOUA, Mme Caroline CASTEL, Mme Audrey BELVAL

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

À l'unanimité, Monsieur Jean-Claude JOUEN est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 05 JUIN 2026

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme Dominique HERVIEU, Vice-Présidente de la commission RH, présente le projet de Règlement Intérieur du Conseil Municipal, mis à jour suite aux élections municipales de mars 2026.

Ce projet a été présenté en commission Ressources Humaines le 24 juin 2026 et a reçu un avis favorable des membres de la commission.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu la présentation du projet de Règlement Intérieur ;

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

- D'approuver le Règlement Intérieur du Conseil Municipal de Sainte-Marguerite-sur-Duclair.
- Le Règlement Intérieur ainsi adopté s'appliquera à compter de son approbation.
- Madame la Maire est chargée de l'exécution de la délibération correspondante.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DES ASSOCIATIONS

Madame Dominique HERVIEU, Vice-Présidente de la commission Finances, présente des demandes de subventions exceptionnelles émanant d'associations locales.

Madame la Maire précise que les personnes faisant partie des associations concernées ne participeront ni au débat, ni au vote.

Chaque association a fourni une demande écrite et argumentée.

Ces subventions ont pour but de contribuer au financement d'actions, de projets et d'achats ciblés.

Les demandes ont été étudiées par la commission finances et la commission gestion des salles et vie associative en séance du 17 août 2026. Les commissions ont émis un avis favorable.

ASSOCIATION	MONTANT DEMANDÉ	MONTANT PROPOSÉ AU CM
LES MARGUERITES VOLANTES	814.60€	850€
AMS SECTION PONGISTE	1 200€	1 200€
UNION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS – SECTION SMSD	897.57€	900€
GYMNASTIQUE LE TRAIT	1 000€	500€

Madame HERVIEU précise que la ligne budgétaire dédiée aux subventions sur l'exercice 2026 a été votée à hauteur de 25 000€ (c/65748) et que le montant réalisé à ce jour est de 20.065€.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide, à 16 voix pour (Mmes HERVIEU et BELVAL et Mr JOUEN ne prennent pas part au vote.)

- D'attribuer, au titre de l'exercice 2026, les subventions exceptionnelles suivantes :

Association	Montant
LES MARGUERITES VOLANTES	850,00 €
AMS – SECTION PONGISTES	1.200,00 €
LES ANCIENS COMBATTANTS	900,00€
GYMNASTIQUE LE TRAIT	500,00€
TOTAL	3.450,00€

- Les crédits nécessaires au versement de ces subventions sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026, à l'article 65748.
- Le versement de ces subventions sera effectué selon les modalités habituelles de la commune.

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE CHARGÉ DE LA COMMUNICATION ET DE LA BIBLIOTHEQUE

Madame Delphine BOURLIER, Vice-Présidente de la commission Culture et Communication, présente la demande de passage à temps complet de l'agent territorial du patrimoine, assurant les fonctions de bibliothécaire et en charge de la communication.

Cet agent effectue actuellement 32 heures hebdomadaires.

Ce passage à temps complet répond aux nécessités de l'évolution d'ouverture au public de la bibliothèque, et au besoin de renforcer les missions de communication et de valorisation des actions municipales.

Le Conseil Municipal,

- Vu la demande écrite de l'agent titulaire du poste en date du 1er juillet 2026, sollicitant son passage à un temps complet ;
- Considérant que cette modification répond aux nécessités du service public et à l'évolution de l'offre culturelle, notamment pour :
    - Étendre les horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale, avec notamment l'ouverture au public un samedi par mois ;
    - De proposer des horaires d'accueil du public davantage adaptés,
    - De renforcer les missions de communication et de valorisation des actions municipales, au travers des supports de communication et outils numériques de la commune, ainsi que les relations avec les médias et la presse locale.

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

- De modifier, à compter du 1er septembre 2026, le temps de travail hebdomadaire de l'emploi permanent d'adjoint territorial du patrimoine visé par la délibération n° 2021-01-28/002. La durée hebdomadaire de service est portée à 35/35èmes (temps complet).

- D'adopter le tableau des emplois ainsi modifié.

- Les crédits nécessaires à la rémunération de cet emploi et aux charges sociales y afférentes sont inscrits au budget communal de l'exercice en cours et suivants (chapitre 012).

APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIERE RELATIVE AUX TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS DES ROUTES DE SAINT WANDRILLE ET D'EPINAY, ENTRE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE ET LA COMMUNE

Madame LAMOTTE présente le projet d'effacement des réseaux aériens sur la route de Saint Wandrille (entre le Calibours et la route du Beauquesnay) ainsi que sur la route d'Epinay, dont le chantier doit débuter fin septembre.

La commune participe à hauteur de 166 000€, sur les 540 000€ du coût total prévisionnel de l'opération.
Cette somme pourra évoluer dans une limite de 20 % en fonction du montant réel des travaux réalisés.
La somme provisionnée au budget primitif est de 250 000€.

Les enrobés ne sont pas compris dans les travaux. En revanche tous les réseaux sont concernés (électricité, fibre, téléphone), y compris le branchement chez les particuliers.

La durée du chantier hors aléas est estimée à 32 semaines. Une première réunion de chantier est programmée le 15 septembre.

Il convient maintenant de formaliser, par convention entre la commune et la Métropole Rouen Normandie, les modalités financières de participation de la commune aux travaux d'effacement des réseaux aériens de la route de Saint-Wandrille.

Le Conseil Municipal,

Considérant :

- L'intérêt que représentent les travaux d'effacement des réseaux aériens de la route de Saint-Wandrille à Sainte-Marguerite-sur-Duclair au titre de la compétence voirie de la Métropole,

- Que la commune a décidé d'apporter un fonds de concours pour cette opération,

Décide, à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention financière à intervenir avec la Métropole Rouen Normandie, fixant la participation de la commune à 166 000 € pour les travaux d'effacement des réseaux aériens de la route de Saint-Wandrille.

- D'habiliter Madame la Maire à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant.

- La dépense qui en résulte sera imputée au chapitre 21 de l'exercice 2026.

PROJET TOTEM D'AFFICHAGE DYNAMIQUE

Madame Delphine BOURLIER, Vice-Présidente de la commission Culture et Communication, présente un projet d'affichage numérique des informations communales, appelé « TOTEM ».
Il remplacera les tableaux d'affichage « papier » actuellement installés sur le mur de la mairie.
Deux sociétés ont été consultées pour ce projet.

Ce dispositif permettra à la commune de moderniser son mode de communication auprès des habitants et de rendre les informations municipales plus facilement accessibles et visibles.

L'affichage dynamique présente notamment les avantages suivants :

- une meilleure lisibilité des informations grâce à un affichage clair et visible,
- une information plus attractive et moderne, adaptée aux nouveaux modes de communication ;
- une mise à jour rapide et régulière des informations municipales, sans avoir à remplacer les affiches papier ;
- la possibilité de diffuser différents types d'informations : informations réglementaires, actualités de la commune, événements, manifestations, informations pratiques, alertes ou communications diverses ;
- une réduction progressive de l'utilisation du papier et des impressions ;
- une valorisation de l'image de la commune à travers un outil de communication moderne et dynamique.

Le totem se présente sous forme de borne, avec une accessibilité PMR et la possibilité de cibler des informations selon les horaires (exemple pour les parents aux heures de sortie des écoles).

Le totem est garanti anti corrosion et anti vandalisme.

Il fonctionne sous la forme d'une location mensuelle. Son installation est espérée d'ici la fin de l'année.

Le Conseil Municipal,

- ayant entendu l'exposé de Madame Delphine BOURLIER,

Décide, à l'unanimité,

- D'approuver la mise en place de la borne TOTEM d'affichage dynamique, en location mensuelle d'un montant de 315€ HT.
- D'autoriser Madame la Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à signer les documents afférents.
- La dépense qui en résulte sera imputée au chapitre 61 de l'exercice 2026.

TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAL

Monsieur Anthony LEVILLAIN, délégué aux travaux, et Mr Jean-Marc LUCE, Vice-Président de la commission travaux, informent le conseil que la commune est maintenant propriétaire d'un bien situé dans le centre bourg.
La partie droite, sise au 2 place de l'église, doit être réhabilitée pour accueillir temporairement un second médecin.
Monsieur LEVILLAIN présente des devis qui concernent l'aménagement du rez-de-chaussée, l'isolation thermique et phonique, la réfection des menuiseries extérieures, des travaux de mise aux normes de la plomberie et de l'électricité, l'installation de sanitaires PMR, et des travaux extérieurs avec aménagement d'une rampe d'accès PMR.

Deux entreprises ont été consultées.

Les membres de la commission travaux réunie le 10 août 2026, ont retenu la proposition de l'entreprise GUEUDRY, à 59 346.29€ HT.

Le changement de destination des locaux (ERP) ainsi que la modification de la façade impliquent le recours à un architecte et l'obligation de déposer un permis de construire.

Le délai des travaux est de ce fait allongé.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Anthony LEVILLAIN et Monsieur Jean-Marc LUCE,
- Considérant l'avis de la commission travaux en date du 10/08/2026,

Décide, à l'unanimité

- De retenir la proposition de l'entreprise GUEUDRY pour les travaux énoncés d'un montant de 59 346.29€ HT

- D'autoriser Madame la Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet, y compris les demandes de subventions auprès de la Métropole Rouen Normandie et du Département, le choix de l'architecte, et à signer les documents afférents.
- La dépense qui en résulte sera imputée au chapitre 23 de l'exercice 2026

VALIDATION DE L'AVANT-PROJET POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Madame la Maire présente le projet de la future maison de santé pluridisciplinaire, qui sera située à côté de l'actuelle maison de santé.

Ce projet a été étudié en partenariat avec l'ARS, la CPAM et le Département.

Madame la Maire rappelle que la commune a recruté une maitrise d'œuvre pour réaliser ce projet.

L'avant-projet et les plans ont été transmis aux membres du Conseil avec les convocations.

L'avant-projet a été étudié et présenté en commissions.

Les professionnels de l'actuelle maison de santé ont été consultés, ainsi que les futurs professionnels pressentis.

Madame Dominique HERVIEU présente le plan de financement prévisionnel :

- Coût de construction : 655 400€ HT pour le bâtiment (compris 60 000€ HT de VRD, 21 000€ HT pour la coursive qui reliera les deux sites et 15 000€ HT pour la pose de panneaux photovoltaïques)

C'est sur cette base financière que se déclinent les honoraires des prestataires divers de 95 149.50€ HT dont :

- AMO URBICONSEIL : 1.85% soit 12 124.90€ HT
- MOE EN ACT ARCHITECTURE : 64 884.60€ HT soit 9.9% *(avenant de passage au forfait de rémunération définitive : rémunération provisoire de 49 500€ à 64 884.60€, forfait définitif, soit un avenant de 15 384.60€ HT à signer)*
- CT devis SOCOTEC : 8 710€ HT
- CSPS devis BUREAU VERITAS : 3 700€ HT
- Etudes de sols FONDOUEST: 5 730€ HT

Soit une opération globale toutes dépenses confondues de 750 549.50€ HT soit 900 659.40€ TTC

Les recettes attendues sont les suivantes :

DETR	180 131,88€
DSIL	en attente
DEPARTEMENT 76	270 197,82€
MRN	en attente
REGION	150 000,00€
TOTAL	600 329,70€ Soit un taux de 80%

Soit un reste à charge pour la commune de 150 219,80€

Il est précisé que, réglementairement, le reste à charge de la commune doit être d'au moins 20% du coût total du projet HT.

Il est demandé au conseil de délibérer sur l'avant -projet et son plan de financement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de valider l'avant-projet présenté par le cabinet de la maitrise d'œuvre et d'arrêter le chiffrage du projet à 655 400€ HT, honoraires non compris .

- Autorise Madame la Maire à solliciter en amont tous les partenaires financiers satellites de cette opération, au taux le plus élevé possible, ce en lien avec son assistant à maitrise d'ouvrage, notamment :

  - La DETR et le DSIL (Etat)
  - Le Département 76
  - La METROPOLE ROUEN NORMANDIE (FACIL ET FAA)
  - Le FNADT
  - La REGION
  - Les FONDS EUROPEENS SELON CIBLES
  - Et tout autre financeur.

Entérine le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES :

Travaux :	655 400,00 € HT
Honoraires divers :	95 149,50 € HT
TOTAL	750 549,50 € HT

RECETTES :

Subventions :	600 329.70€
Autofinancement :	150 219.80€
TOTAL :	750 549.50€

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Métropole de Rouen Normandie et les communes membres ont l'obligation de créer une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre les communes et les communautés.

Cette commission locale doit être composée de membres des conseils municipaux des communes, chaque Conseil Municipal disposant d'au-moins un représentant.

La Métropole de Rouen Normandie détermine le nombre de représentants par Conseil Municipal siégeant à la commission en fonction du nombre d'habitants des communes membres.

Les communes de plus de 50 000 habitants disposent de trois représentants, celles de plus de 10 000 habitants disposent de deux représentants, et les autres communes disposent chacune d'un représentant au sein de la commission.

Le Conseil Municipal, à 18 voix pour et 1 abstention (M. Ludovic JOLLY),

Considérant que la commune compte moins de 10 000 habitants,

Décide :

- de désigner Mme Dominique HERVIEU, membre titulaire de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Dans le cadre de la révision du PLU intercommunal, le Conseil Municipal est invité à débattre sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme.

Monsieur Benjamin LEMOINE, Vice-Président de la commission urbanisme, rappelle les objectifs du PADD et les axes de discussion du débat sur lesquels repose le PADD : répondre à l'urgence écologique, assurer le bien vivre au quotidien, porter les valeurs métropolitaines de solidarité, de rayonnement et d'accueil.

Ce débat doit avoir lieu au sein de chaque Conseil Municipal des communes membres de la métropole et il est à programmer avant début novembre, ce qui permettra d'alimenter le débat en Conseil Métropolitain en décembre 2026. Il s'agit d'un débat sans vote qui doit néanmoins faire l'objet d'une délibération actant sa tenue.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Considérant qu'il est proposé d'ouvrir les débats à l'appui du Projet d'Aménagement et de Développement Durables transmis dans son intégralité,

Acte qu'à l'issue de riches échanges, le Conseil Municipal a débattu sur les orientations générales du PADD du PLU intercommunal de la Métropole Rouen Normandie avec les observations suivantes :

- Axe 1 : répondre à l'urgence écologique
  Avis favorable pour cette priorisation. En attente de déclinaisons concrètes pour nos villages.

- Axe 2 : Assurer le bien vivre au quotidien
  Items importants. A noter un besoin de mobilités dans les territoires ruraux.

- Axe 3 : Porter les valeurs métropolitaines de solidarité, de rayonnement et d'accueil
  Les sujets énoncés dans cet axe sont essentiels à la vie des communes.

Remarque générale : une partie du conseil aurait plutôt inversé les axes 2 et 3 dans leurs ordres de priorité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le forum des associations du samedi 05 septembre a connu un franc succès.

- Journées du matrimoine et du patrimoine les 19 et 20 septembre 2026 : M. JOLLY souhaite participer au concours photo organisé par la Métropole. L'inscription se fait via la mairie. Une expo photo sera visible dans l'église.

- Formation sur la législation funéraire le 26/10 pour l'ensemble des élus

- Elections présidentielles : 18 avril et 2 mai 2027

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Astrid LAMOTTE, Maire



Jean-Claude JOUEN, Secrétaire de séance

